



Droit de visite de mes petits enfants

Par **chiffonette**, le **04/06/2009** à **22:22**

bonsoir. je suis mamie de 2 petites filles 4ans 2ans depuis 6 mois je ne les vois que l'orsque mon fils les a un wenkend sur deux (du samedi vers 13h jusqu'au dimanche 19h) car sa copine etait partit avec les deux enfants sent vouloir dire ou elle les avait misent , mon fils a su par la personne qui leshebergee de venir rechercher en cachette ces enfants) tout ca au bout de 25 jours par contre pour que mon fils et moi nous ne les ayons pas elle a etais deposee une plainte contre moi la mamie. tout et terminee mais jai deposee plainte pour accusation calomnieuse . on attend le jugement car rien nes encore fait mais nous avons mon fils et moi pas eu les enfants au vacances de paque ni les grand wenkend de mai voila ma question ? au comissariat on ma dit de demander le droit de visite et d'hebergement car n'ayant rien a me reprocher j'avais le droit d'avoir mes petits enfants a qui doije m'adresser en attendant le jugement. dans l'attente de recevoir une reponse et j'esper que je me suis bien expliquer je vous remercie sincere salutation

Par **Marion2**, le **04/06/2009** à **22:40**

Bonsoir,

Il faudrait des explications un peu plus claires.

A priori, il n'y avait pas de mariage entre votre fils et la maman des enfants.
Votre fils a t'il reconnu ses filles ?

Si votre fils a reconnu ses filles, il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur la garde des enfants, et le droit de visite et d'hébergement.

Pour l'instant, vous n'avez aucun droit sur ces enfants en tant que grand'mère si votre fils n'a pas saisi le JAF.

Une fois que le JAF aura statué sur le droit de visite et d'hébergement du père, vous pourrez voir vos petites filles lorsque leur père en aura la garde.

Cordialement.

Par **chiffonette**, le **04/06/2009** à **23:20**

bien reçu votre message oui il ne sont pas mariés
le jugement n'est pas encore fait
c'est un accord qu'il on fait entre eux afin qu'ils aient un week-end sur deux

il a bien reconnu ces deux enfants
mais étant donné qu'elle a fait des déclarations mensongères qui ont été révélées fausses moi je porte plainte contre elle car pour cela elle ne veut pas que je les prenne chez elle parce qu'elle a peur de me voir mais je vois mes petits enfants chez eux ou viennent chez moi j'attendrais le jugement si pas possible de faire autrement je vous remercie

Par **Marion2**, le **05/06/2009** à **00:08**

RE bonsoir,

Pour l'instant, ce qu'il faut faire de toute urgence, c'est saisir le Juge aux Affaires Familiales.

Laissez tomber ce genre de plainte qui n'aboutira certainement pas.

Attendez la décision du JAF et il faut essayer de ne pas créer de tension à cause de vos petits-enfants. Ils n'ont pas à subir les conséquences de la séparation de leurs parents.

Pour eux, restez sereine et attendez le résultat de l'audience.

Bon courage.